

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID : 025-493901102-20230921-2023\_56\_CA-DE

Le Directeur,  
**C. MOUGEOT**

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 21 septembre 2023**

**Délibération n°56**

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de votants : 20

Vote pour : 20

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 05 septembre 2023

**Membres présents :**

**Président : M. MAIRE DU POSET**

**Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT – Mme BRAND - Mme CHOUX**

**Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET - M. FROEHLI - M. LIME - M. MICHAUD -  
Mme PRESSE – Mme SAUMIER**

**Communautés de communes : M. BRAND – M. FAIVRE-PIERRET**

**Membres excusés et représentés :**

**Conseil Départemental du Doubs : M. ALPY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) - M. BEAUDREY (pouvoir à  
M. BILLOT) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) - Mme GUYEN (pouvoir à Mme BRAND)**

**Communautés d'agglomération, urbaines : M. MOLIN (pouvoir à Mme BARTHELET) – M. BOURQUIN (pouvoir à  
M. FROEHLI) – M. GUY (pouvoir à Mme PRESSE)**

**Communautés de communes : M. JOUVIN (pouvoir à M. BRAND)**

**OBJET : PROLONGATION DE PORTAGE**

Le règlement de l'EPF fixe à 4 ans la durée de portage des opérations confiées par les collectivités. Cette durée de portage peut être prolongée de 2 ans, renouvelable trois fois. Le portage de l'opération commence à la date de première acquisition. Plusieurs conventions peuvent faire l'objet d'une décision de prolongation soit à 4 ans, 6 ans, 8 ans, 10 ans voire à 14 ans pour les portages les plus longs.

Le Conseil d'administration est invité à statuer sur le(s) demande(s) de prolongation dans le tableau ci-après :

N°	Libellé	Demandeur	Date convention	Date 1ère acquisition	Durée de portage (mois)	Date de fin de portage	Prolongation	Motif de la demande
25	Zone des Forges	Audincourt	29/10/2019	23/12/2019	48 mois (4 ans)	23/12/2023	72 mois (6 ans)	Recherche de porteurs de projet en cours
324	Projet habitat	Courvières	06/12/2017	12/01/2018	48 mois (4 ans)	12/01/2022	72 mois (6 ans)	En cours de rétrocession
339	Acquisition de terrain en centre-bourg pour espace public	Vieilley	23/05/2016	14/12/2016	48 mois (4 ans)	14/12/2020	96 mois (8 ans)	En cours de rétrocession
377	Requalification de l'entrée Ouest de l'agglomération et de Montmorot, aménagement d'un parc d'activités tertiaires	Montmorot	12/09/2019	19/12/2019	48 mois (4 ans)	19/12/2023	72 mois (6 ans)	Acquisition partielle des terrains envisagés. Projet d'aménagement non encore finalisé
392	Requalification site Paget Group	Haut Jura Arcade Communauté	16/10/2017	05/12/2017	72 mois (6 ans)	05/12/2023	96 mois (8 ans)	En cours de rétrocession
401	Redynamisation du centre-ville : Phase 2	Valentigney	22/01/2018	27/12/2019	48 mois (4 ans)	27/12/2023	72 mois (6 ans)	Projets non encore finalisés
501	Création nouvelle mairie	Autechaux-Roide	19/03/2019	29/11/2019	48 mois (4 ans)	29/11/2023	72 mois (6 ans)	Projet d'aménagement en cours d'étude
516	Maison de santé	CC de Puisaye-Forterre	21/05/2019	16/10/2019	48 mois (4 ans)	16/10/2023	72 mois (6 ans)	Retard dû au COVID

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230921-2023\_56\_CA-DE



N°	Libellé	Demandeur	Date convention	Date 1ère acquisition	Durée de portage (mois)	Date de fin de portage	Prolongation	Motif de la demande
569	Projet habitat rue du levant	Ecole-Valentin	03/08/2019	09/09/2019	48 mois (4 ans)	09/09/2023	72 mois (6 ans)	Projet non finalisé
570	Maintien chèvrie	CC Rahin et Chérumont	22/07/2019	18/09/2019	48 mois (4 ans)	18/09/2023	72 mois (6 ans)	En cours de rétrocession
586	Propriété LASSAUGE	Champagney	18/10/2019	23/12/2019	48 mois (4 ans)	23/12/2023	72 mois (6 ans)	Projet habitat inclusif en cours
493	Requalification centre bourg	Frasne	03/07/2019	24/01/202	48 mois (4 ans)	24/01/2024	72 mois (6 ans)	La commune envisage une rétrocession partielle prochainement. Pour l'autre partie du projet, celui-ci n'est pas encore abouti

Une modification est proposée sur une prolongation de portage concernant l'opération 559. Il a été indiqué comme demandeur la commune de Frasne alors, qu'en réalité, le demandeur était la commune du Russey.

N°	Libellé	Demandeur	Date convention	Date 1ère acquisition	Durée de portage (mois)	Date de fin de portage	Prolongation	Motif de la demande
559	Pôle médical	Le Russey	29/07/2019	22/11/2019	48 mois (4 ans)	22/11/2023	72 mois (6 ans)	Opération en cours

Par ailleurs, s'agissant de l'opération 236 "Acquisitions foncières Micropolis", le contexte particulier de cette opération peut justifier un portage plus long à titre dérogatoire. Le syndicat mixte de Micropolis devait amorcer dès 2024 le remboursement par quart des acquisitions réalisées par l'EPF.

Les membres actuels du Syndicat sont la Région, le Département du Doubs, la Ville de Besançon, la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture. Une substitution, au sein du Syndicat, de la Ville de Besançon par Grand Besançon Métropole (GBM) est envisagée à brève échéance. Le Syndicat souhaite faciliter le dossier juridique en optimisant la temporalité des dépenses à venir du fait, notamment, de la substitution prochaine par GBM.

Dès lors, le Syndicat Mixte de Micropolis sollicite à titre dérogatoire l'allongement de la durée de ce portage pour une durée complémentaire de 4 ans (soit un portage total de 18 ans).

N°	Libellé	Demandeur	Date convention	Date 1ère acquisition	Durée de portage (mois)	Date de fin de portage	Prolongation	Motif de la demande
236	Acquisitions foncières Micropolis	Syndicat Mixte de Micropolis	28/08/2013	10/12/2013	120 mois (10 ans)	10/12/2023	216 mois (18 ans)	Les membres actuels du Syndicat sont la Région, le Département, la Ville de Besançon, la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture. Une substitution, au sein du Syndicat, de la Ville de Besançon par Grand Besançon Métropole est envisagée à brève échéance. Le Syndicat souhaite faciliter le dossier juridique en optimisant la temporalité des dépenses à venir. Le Syndicat Mixte de Micropolis honore actuellement plusieurs échéances d'emprunts. Ceux-ci seront tous soldés en 2028. Aussi, un paiement partiel des rétrocessions à partir de 2028 sur quatre années serait préférable pour le Syndicat.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230921-2023\_56\_CA-DE



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- **des demandes de prolongation et modification figurant dans les tableaux ci-avant, dont celle relative à l'opération n°236 à titre dérogatoire,**

**ET AUTORISE**

- **le directeur à signer les avenants correspondants.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,

Thierry MAIRE DU POSET

